

## Lettre d'infos n°5

### Circonscription CHAMALIERES

Jeudi 6 octobre 2022

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,

Mesdames les membres du RASED,

Les documents relatifs à la lettre d'information de la circonscription sont disponibles sur le site de la circonscription et accessibles directement via des liens.

***Je vous remercie de bien vouloir transmettre la lettre à tous les personnels rattachés à votre école.***

Pour rappel, vous trouverez toutes les lettres d'infos et toutes informations administratives et pédagogiques utiles à votre quotidien sur le site de la circonscription. Visitez ce site régulièrement car des documents (aide au pilotage de la classe, formulaires, carrière, prêt de matériel, ...) y sont déposés très fréquemment : <https://mediascol.ac-clermont.fr/iен-chamalières/>

Marie Gabrielle VACHETTE

Inspectrice de la circonscription de Chamalières

## Sommaire

### DIRECTEUR

- 1-Guide santé Sécurité au travail
- 2-Trame équipe éducative
- 3-Veille sanitaire et mesures à prendre
- 4-Liens PADLETS CERA SCO-ERAMUS +
- 5-Ouverture campagne de labellisation des E3D 2023 premier degré
- 6-Stages réussite - automne 2022
- 7-Annuaire 22/23 des correspondants des forces de l'ordre
- 8-Financement du transport des séjours scolaires en montagne par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

### CARRIERE

- 1-Ouverture des inscriptions session 2022-2023 pour le Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire - C.P.L.D.S.
- 2-Appel à candidature-Chargée de mission au Muséum Lecoq
- 3-Ouverture des inscriptions session 2022-2023 pour les certifications complémentaires

### PEDAGOGIE

- 1-Labelisation Génération 2024
- 2-Notre école, faisons-la ensemble
- 3- Budget Écologique et Citoyen - Conseil départemental
- 4-Concours Les Petits artistes de la mémoire
- 5-Exposition "36 regards... et quelques vues du Mont Fuji" - Conseil départemental

## **1-Guide santé Sécurité au travail**

Vous trouverez en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/NJmLiNnGf5m732y> le « Guide santé et sécurité au travail. Écoles maternelles et élémentaires du Puy de Dôme », remis à jour pour l'année scolaire 2022/2023.

## **2-Trame document équipe éducative**

Sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/mSHjiptXiF27pQQ> vous trouverez une trame pour les prises de notes lors des équipes éducatives, Ce document de travail vous sera utile lors des réunions des équipes.

## **3-Veille sanitaire et mesures à prendre**

Afin de vous aider lors de situations de maladies infantiles ou de différentes pathologies type teigne,...vous trouverez en cliquant sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/G85WGQPgApqAB6d> divers documents utiles.

**BO nov 2015 relatif à nos missions :**

*1.3.3. Les maladies transmissibles en milieu scolaire*

*En cas de maladies transmissibles, l'infirmier-ière, sur avis du médecin, collabore à la mise en place, avec le directeur d'école ou le chef d'établissement, des mesures prophylactiques de protection individuelle ou collective. Il-elle se tient disponible pour toute information utile auprès des enseignants et des parents d'élèves. Il informe l'infirmier-ière ou le médecin conseiller technique responsable départemental auprès de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen), ou l'infirmier-ière ou le médecin conseiller technique auprès du recteur de l'académie.*

*Le médecin de l'agence régionale de santé (ARS), en charge de la mise en place des mesures considérées comme nécessaires pour la collectivité concernée, se met en relation avec le médecin conseiller technique auprès de l'IA-Dasen ou du recteur de l'académie.*

*Le médecin conseiller technique auprès de l'IA-Dasen ou du recteur d'académie veille à la mise en place des mesures préconisées en lien avec le médecin et l'infirmier au sein de l'école ou de l'établissement scolaire ou de l'université concernés.*

*La participation du directeur d'école ou du chef d'établissement et la coopération des parents sont indispensables pour mener à bien les protocoles en vigueur.*

- **Les maladies à DO** (déclaration obligatoire) vous voudrez bien faire remonter l'information à la DSDEN (Madame Picard Médecin scolaire ou Mme AVININ Infirmière scolaire) pour lien avec l'ARS.

Inversement, nous ne manquerons pas de revenir vers vous si des alertes sont en lien avec vos établissements type méningite ou autre.

- TIAC: un tableau Excel pour d'éventuelles TIAC.

Ce qu'il faut retenir pour les TIAC :

- Plusieurs enfants présentent des signes cliniques type diarrhées, nausées, vomissements, céphalées
  - Saisir intendance direction puis DSDEN
  - La DSDEN alerte ARS et **seulement l'ARS diligente les services vétérinaires** (aujourd'hui nommé DDCSPP) = le gestionnaire n'a pas à le faire
  - Recensement des cas malades à l'appui du Cerfa et du tableau en PJ : point important dans l'avis médical est la **recherche via une coproculture de virus entériques à demander**.
  - Pas de communication sans avis DSDEN et ARS pour grand public ou presse
- 
- Tuberculose : Maladie peu contagieuse/ Bulle de 2 m de diamètre pendant 8h. Le dépistage est réalisé par la CLAT avec radiographie pulmonaire et IDR 8 semaines après.

Je vous invite à impression pour avoir sous la main ces documents qui vous permettent une 1<sup>ère</sup> lecture d'un évènement.

## 4-Liens PADLETS CERA SCO – ERASMUS +

Vous trouverez les liens des padlets avec l'ensemble des documents à remplir ainsi que les différentes procédures concernant ERASMUS+ :

-padlet administratif: <https://padlet.com/consortiumerasmus/pmsz2dup40xwemh7>

-padlet pédagogique: <https://padlet.com/consortiumerasmus/g2x9fhgguvdcy1x>

Les documents devront être envoyés au GIP de Grenoble : [ce.gipfipag.international@ac-clermont.fr](mailto:ce.gipfipag.international@ac-clermont.fr)

## 5-Ouverture campagne de labellisation des E3D 2023 premier degré

Veuillez trouver sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/882xz6HG95aGj4Y>

la lettre signée de Monsieur le Recteur qui vous informe de **l'ouverture de la campagne de labellisation des écoles E3D 2022-2023** (écoles en démarche globale d'éducation au développement durable).

A l'heure où l'élection d'éco-délégués est encouragée dans les classes de CM1 et CM2, ce dispositif permet de **fédérer et de valoriser les actions ayant trait au développement durable à l'échelle de votre école et du territoire**, en cohérence avec les attendus institutionnels.

Vous trouverez les informations nécessaires consignées dans les documents accompagnants la lettre, à savoir la notice E3D 1<sup>er</sup> degré et une présentation « Pas à pas » de la procédure d'inscription.

À noter : **la date limite des candidatures est fixée au 22 octobre 2022**

Ces candidatures s'effectuent via ce questionnaire en ligne : <https://bv.ac-clermont.fr/questionnaires/index.php/487318/lang-fr>

**Rappel** : les écoles qui ont été labellisées en 2019-2020 ou antérieurement, arrivent cette année au terme de leur période de labellisation. Si elles souhaitent conserver leur label, ou postuler pour un niveau supérieur, elles doivent s'inscrire via le questionnaire en ligne.

## 6-Stages réussite - automne 2022

Vous trouverez sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/Bx3q9Ltw6ZcbsPS> les documents relatifs à la mise en place des stages de réussite du 24 au 28 octobre 2022. Si vous êtes intéressés, je vous remercie de bien vouloir compléter le document intitulé « Outil de stage » et le retourner au secrétariat de la circonscription pour le **13 octobre 2022** dernier délai.

## 7-Annuaire 22/23 des correspondants des forces de l'ordre

Vous trouverez en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/yb3sMZxaTS6yG63> l'annuaire départemental relatif aux correspondants Education nationale des forces de l'ordre, que vous soyez en zone police ou gendarmerie.

## 8-Financement du transport des séjours scolaires en montagne par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Devant le succès rencontré par la dernière édition de notre dispositif « aide au départ à la montagne », la Région Auvergne-Rhône-Alpes reconduit l'opération pour l'année scolaire 2022-2023. En effet, ce sont 1 500 classes de la région, représentant 32 000 élèves qui ont bénéficié du financement des coûts de transport pour leur séjour en montagne.

Pour rappel, la Région finance 100% du coût du transport de la classe de neige/de découverte en montagne ou le cycle de ski scolaire, dans un maximum de 3 000€ par classe.

Sont éligibles uniquement les établissements du primaire et du secondaire (sous conditions) des Académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon qui partent dans une station de montagne en Auvergne-Rhône-Alpes

Toutes les informations sur ce dispositif sont consultables en ligne sur le site de la Région via le lien suivant :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-les-frais-de-transport-pour-un-projet-scolaire-la-montagne>

La plateforme de dépôt des demandes sera ouverte du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 15 janvier 2023.

Pour toute question, vous pouvez adresser un mail à [classedeneige@auvergnerhonealpes.fr](mailto:classedeneige@auvergnerhonealpes.fr) ou contacter le 04 26 73 51 39.

## 1-Ouverture des inscriptions session 2022-2023 pour le Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire - C.P.L.D.S.

Vous trouverez en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/6RSgm9jmtLrd5z> le dossier d'inscription PDF et WORD relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS)

Le registre des inscriptions à l'examen du C.P.L.D.S sera ouvert du **03 octobre au 6 novembre 2022** selon les consignes figurant sur la fiche d'inscription.

Deux Arrêtés précisent pour l'un l'organisation de cet examen et l'autre l'organisation de la formation.

[Décret n° 2017-791 du 05 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.](#)

[Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention d'un certificat de professionnalisation](#)

[Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.](#)

Vous trouverez plus d'informations sur le site du rectorat sur le lien suivant :

<https://www.ac-clermont.fr/certifications-a-destination-des-personnels-enseignants-et-d-education-121973>

Je vous remercie par avance de bien vouloir assurer la diffusion de ces documents auprès des personnels enseignants rattachés à votre établissement.

Pour toutes informations relatives au CPLDS, vous pouvez contacter CARRON Cécile 04 73 99 34 29 - Laëtitia THUILLIER au 04 73 99 31 02 - mail : [concours.certifications@ac-clermont.fr](mailto:concours.certifications@ac-clermont.fr) .

## 2-Chargée de mission au Muséum Henri Lecoq

Un nouveau poste est proposé en appel à candidature :

Poste de chargée de mission au Muséum Henri Lecoq à 25% - Clermont-Ferrand

Vous trouverez la fiche de poste en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/XwWdcDZQ8WeeY3a>

Candidatures par mail exclusivement à l'adresse [adrien.gondy@ac-clermont.fr](mailto:adrien.gondy@ac-clermont.fr) au plus tard le 12 Octobre 2022.

Contact DSDEN : Adrien GONDY 04 73 60 99 84

### **3-Ouverture des inscriptions session 2022-2023 pour les certifications complémentaires**

Vous trouverez sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/E6XFyx8m3bRYmxJ>

l'avis d'ouverture relatif aux certifications complémentaires.

Le registre des inscriptions sera ouvert **du lundi 14 novembre à 09h00 au mercredi 14 décembre à 17h** [via le site Cyclades](#)

Textes de référence :

[Arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.](#)

[Circulaire MENH2208254C du 16 mars 2022, Création dans le secteur disciplinaire arts d'une option arts du cirque](#)

Vous trouverez plus d'informations sur le site du rectorat sur le lien suivant :

<https://www.ac-clermont.fr/certifications-a-destination-des-personnels-enseignants-et-d-education-121973>

Je vous remercie par avance de bien vouloir assurer la diffusion de ces documents auprès des personnels enseignants en poste dans votre établissement.

Pour toutes informations relatives aux certifications complémentaires, vous pouvez contacter CARRON Cécile 04 73 99 34 29 - Laëtitia THUILLIER au 04 73 99 31 02 - mail : [concours.certifications@ac-clermont.fr](mailto:concours.certifications@ac-clermont.fr)

## PEDAGOGIE

### **1-Labelisation Génération 2024**

Vous trouverez en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/XjcNTWLGgrR9Gt7> un courrier de Monsieur le recteur organisant la poursuite de la labellisation Génération 2024 ainsi qu'un document d'accompagnement.

### **2-Notre école, faisons-la ensemble**

Dans le cadre du Conseil national de la refondation, des concertations locales « Notre école, faisons-la ensemble » vont pouvoir se déployer progressivement à partir de ce mois d'octobre dans les écoles, collèges et lycées volontaires, avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes, portée par une dynamique collective au service de l'amélioration du bien-être, de la réussite de nos élèves et de la réduction des inégalités sociales.

Je vous informe que le guide et les ressources associées sont en ligne à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/3595/notre-ecole-faisons-la-ensemble>

Nos référents académiques « Notre école, faisons-la ensemble » (Annie Ballarin, Noura Orloff et David Baduel), vos équipes de circonscription ainsi que le réseau Canopé sont également à votre disposition pour vous accompagner dans la conception et la conduite de ces travaux.

Les consultations fructueuses donneront lieu à la construction d'un projet pédagogique qui pourra être financé via un fonds de soutien pédagogique doté de 500 millions d'euros sur le quinquennat.

Il s'agit d'une opportunité inédite de construire avec l'ensemble de la communauté éducative de VOTRE école le projet pédagogique qui répondra aux besoins de VOS élèves.

## 3-Budget Écologique et Citoyen - Conseil départemental

Le Budget Écologique Citoyen (BEC), porté par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, soutient les actions citoyennes en faveur de la transition écologique.

Pour cette deuxième édition, ce sont 81 projets qui sont proposés dans les différents cantons du Département.

Du 1er au 31 octobre 2022, ce sera aux puydômoises et aux puydômois de voter pour au moins 2 projets. Les projets lauréats bénéficieront du financement du Département, et ce sera alors aux porteurs de projet de les mettre en œuvre sur l'année 2023.

Les enfants peuvent voter à partir de 8 ans. Plusieurs projets sont déposés par des équipes enseignantes et de parents d'élèves. D'autres ont une forte dimension pédagogique, en lien avec les écoles élémentaires, avec des ateliers, de la production de contenu, des chantiers participatifs autour des thèmes de la plantation, de la préservation de la ressource, de la connaissance de la biodiversité, des mobilités alternatives, etc.

Vous trouverez toutes les informations concernant cet évènement sur **Éduc'Dôme** via le lien suivant :  
<https://educdome.puy-de-dome.fr/evenements/details/budget-ecologique-citoyen-votez-jusquau-31-octobre>

## 4-Concours Les Petits artistes de la mémoire

Vous trouverez en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/2pritMAH4KqqJL> les éléments du concours (flyer, règlement du concours et le livret « fragments de guerre » qui est le support pédagogique pour les professeurs des écoles) qui s'adresse en priorité aux classes de CM2, voire aux classes mixtes de CM1-CM2.

Trois grandes étapes sont à suivre (explications dans les PJ) :

- La classe doit sélectionner un soldat de la Grande Guerre originaire, idéalement, de leur commune
- Elle doit chercher des informations sur la Grande Guerre et sur le parcours du soldat sélectionné
- Elle doit réaliser un carnet de guerre, une œuvre plastique ou numérique.

Les classes participantées doivent s'inscrire au moyen du formulaire en ligne avant le 31 décembre 2022.

Les travaux seront à renvoyer avant le 8 mai 2023 au service de l'ONACVG du département concerné.

## 5-Exposition "36 regards... et quelques vues du Mont Fuji" - Conseil départemental

La Direction de l'Accompagnement et du Développement Culturel des Territoires du Conseil départemental du Puy-de-Dôme propose l'exposition "***36 regards... et quelques vues du Mont Fuji***" ***du 05/10 au 22/10/2022***, en partenariat avec le Chant de l'Encre.

En présentant ces œuvres, le Département souhaite montrer aux visiteurs un regard décalé et artistique sur la chaîne des puys – faille de la Limagne, inscrite au patrimoine mondiale de l'UNESCO.

Un dossier pédagogique peut être fourni sur simple demande pour préparer la visite avec les élèves (contact indiqué dans la fiche d'Éduc'Dôme).

Vous trouverez toutes les informations concernant cet évènement sur **Éduc'Dôme** via le lien suivant :  
<https://educdome.puy-de-dome.fr/evenements/details/exposition-36-regards-et-quelques-vues-du-mont-fuji>